

PROCES-VERBAL

Séance du 11 avril 2025

L'an 2025 et le 11 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Date de la convocation : 07/04/2025

Date d'affichage : 07/04/2025

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoit

Excusés ayant donné procuration : Mme CHEVALIER Sandrine à Mme RAGOBERT Catherine, MM : DELAPLANCHE André à M. MERCIER Thierry, GAUME Stéphane à M. SAUVAGE Pascal

A été nommé secrétaire : M. TRINQUET Benoit

Ordre du jour :

- Taux de fiscalité directe 2025
- Projet piscine dans le Beaunois : accord de principe sur participation au fonctionnement
- Devis curage des fossés (phase 1)
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente séance a été approuvé à l'unanimité.

Décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

Devis signés depuis Conseil Municipal du 21 03 2025		Montant TTC
Pépinières ASSELIN	Fleurissement 2025	739,50 €
Rubix	Vêtement de travail Agent Technique	82,98 €
Caldeo CPO	livraison 6 802 litres fuel	7 338,00 €
Garage DROUIN	Révision tracteur (1000hrs)	1 402,86 €
ARTIFICA	Site internet : abonnement annuel	853,20 €
SerinoVe	Panneau information aménagement écluse rue de la Gare	204,00 €
Point P	Fournitures diverses	89,40 €
les Jardins de Beaune	Fleurs Obsèques M. François Bonis Charanle	120,00 €
Total	Carburants mars 2025	310,06
Super U	Fournitures diverses	57,94 €
La Poste	Affranchissements Mars	25,57 €
Panier sympy	Gaz pour le desherbeur thermique	179,85 €

Vote des taux de fiscalité directe pour 2025

Madame Catherine RAGOBERT présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, selon délibération du 11/09/2006, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Mme Catherine RAGOBERT présente plusieurs scénarii possibles d'évolution des taux de fiscalité pour l'année 2025. Il est décidé après un tour de table de soumettre aux vote le scénario suivant :

- Taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants : 11.06%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.26%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.55%

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à bulletin secret à la majorité par un vote de 8 OUI 2 NON et 2 BLANCS,**

- **DÉCIDENT** d'appliquer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - Taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants : 11.06%
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.26%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.55 %
- **CHARGENT** Madame Catherine RAGOBERT, Maire, de notifier ces décisions aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Projet piscine du Beaunois - Accord de principe sur participation au fonctionnement

Madame Catherine RAGOBERT indique que dans le cadre de la réalisation d'un équipement aquatique sur la commune de Beaune la Rolande, réalisation portée par la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais, les communes comprises dans le périmètre de l'ex- canton du Beaunois se sont réunies en vue d'examiner leur potentielle contribution en matière de fonctionnement.

Les points suivants ont fait l'objet du consensus ci-après :

- La prise en charge du déficit de fonctionnement antérieur a été arrêté à 120 000€,
- La commune de Beaune la Rolande participerait à ce déficit à hauteur de 80 000€,
- Le reste des communes de l'ex-Beaunois y contribuerait à hauteur de 40 000€, au prorata de leur population soit une estimation annuelle maximale de 5€ par habitant.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à bulletin secret à la majorité par un vote de 11 OUI et 1 NON**

- **DONNENT un avis FAVORABLE** à une participation au fonctionnement de cet équipement sous réserve
 - que l'ensemble des communes de l'ex-canton de Beaune y contribue sur la même base, et
 - que la cotisation n'excède pas 5€ par habitant et par an.
- **PRECISENT** qu'en dehors de ce cadre, le Conseil Municipal devra en redélibérer.

Devis curage des fossés (phase 1)

Madame RAGOBERT rappelle que lors de la séance du 24 janvier 2025 a été évoqué le travail de la commission de travaux sur le curage des fossés qui se déroulera en plusieurs phases. Des devis sont présentés pour la phase 1 (4.3 km), faisant appel à des solutions techniques différentes :

Curage fossés			HT	TTC
Rue Beurrière, rue du Gatinais, rue Gaillarde	Jaquet	28/02/2025	10 977,12 €	13 172,54 €
	ExeauCentre	28/02/2025	30 600,00 €	36 720,00 €
	Denis Kuchly	07/04/2025	50 886,00 €	61 063,20 €

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRMENT** la nécessité des travaux et le recours à la solution proposée par l'entreprise Jaquet,
- **APPROUVENT** le devis de la SARL Jaquet Associé, mieux disante, pour un montant de 10 977.12€ HT, soit 13 172.54€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2025, en section de fonctionnement au compte 615232,
- **DÉLÈGUENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Questions diverses :

- Madame Catherine RAGOBERT
 - Fait le point avec Pascal SAUVAGE sur les travaux d'aménagement de l'écluse Rue de la Gare.
 - Précise que l'acquisition de la dernière parcelle d'un m² au niveau du parking du lavoir est actée par devant notaire.
 - Informe sur la tenue de l'Assemblée Générale du SISN dont la situation financière est fragilisée par le transfert de compétence eau et assainissement (terrain de foot de Nancray) avec ses conséquences au niveau des tarifs.
 - Fait part de ses contacts avec les responsables du projet « Territoires Partagés », initiative avec des communes partenaires aux abords de la forêt d'Orléans et de la Loire, dont l'objet est de filmer des portraits courts mettant en valeur les habitants et nos territoires. Une demande de subvention Leader est en cours de préparation pour l'acquisition de matériels et de supports techniques de réalisation et de mise en ligne. Il est simplement demandé à la commune de soutenir l'initiative (sans impact financier). Accord pour la rédaction de la lettre de recommandation attendue.
 - Informe que Madame la Préfète de Région, Sophie Brocas, sera à Nibelle le 23 avril prochain pour prendre connaissance du dossier en cours sur l'isolation des bâtiments communaux et le recours à un réseau de chaleur par géothermie. La réunion se poursuivra au Domaine de Flotin.
 - Précise que lors de la cérémonie du 8 mai Madame Monique Bévière, Présidente du PETR Pithiverais Gatinais remettra la Légion d'Honneur à Monsieur René Séjourné.
 - Présente le rapport d'activité 2024 chiffré de la brigade de gendarmerie de Beaune la Rolande – Puiseaux relatif à la commune de Nibelle. Est évoqué le projet de vidéoprotection en cours de mise en place sur le Puiseautin.
- Monsieur Pascal SAUVAGE
 - Informe sur la réflexion en cours sur le remplacement de la lisse route de Chambon par des plots. La commission travaux est chargée de définir les tronçons prioritaires pour étaler les coûts.
 - Fait état d'une suspicion de fuite rue la Cave avant les terrains de tennis, sens Nibelle La Cave.
- Madame Mélanie LESSEUR
 - Informe sur la tenue de l'Assemblée Générale de l'association Histoire et Patrimoine. L'association poursuit ses investissements : achat de 3 vitrines pour exposer la collection de sublets donnée récemment ainsi que des fragments de poteries mérovingiennes jusqu'alors exposée au musée des Terres Cuites. Des supports ont également été montés pour la salle d'exposition. A noter l'exposition de Virginie Péchard.

– Informe de l'organisation de la prochaine matinée citoyenne le 14 mai, un mercredi pour tenir compte des jours fériés en mai.

• Monsieur Benoît TRINQUET

– Interroge sur le vol de câble cuivre route de Chambon qui prive de réseau téléphone et internet nombre d'usagers, et sur le délai de réparation par Orange.

• Monsieur Gilles BERTRAND

– Tient à féliciter Mélanie pour sa prestation lors du tournage au Château du Hallier et souligne la qualité du reportage diffusé sur France3 Centre Val de Loire : « Château ! Par André Manoukian ».

Date du prochain conseil : 16 mai 2025

En mairie, le 14/04/2025
Madame la Maire
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
Benoît TRINQUET

